



Pension-alimentaire pour la periode des grandes vacances

Par **pischedda_old**, le **02/05/2007** à **14:39**

Bonjour, je voudrais savoir suite à mon divorce si je paie une pension de 300€, si pendant la période des grandes vacances j'ai la garde 1 mois complet de ma fille si je dois payer la pension à la maman ?
Le divorce a été à l'amiable et j'ai ma fille tous les 15 jours.
Merci d'avance

Par **juriste_old**, le **02/05/2007** à **17:47**

Bonjour, ce type de modalité est parfois réglé par l'acte de divorce, d'autant plus dans le cadre d'un divorce à l'amiable.
Que dit-il exactement à propos du paiement de la pension alimentaire ?
A titre d'exemple, certains juges entérinent la formule suivante : "la pension alimentaire versée par le parent qui n'a pas la garde de l'enfant sera de [montant] et ce 12 mois sur 12"...
Que dit votre jugement ?
Cordialement.
Juriste